

# 30<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE

## 74<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 26 au 30 septembre 2022

---

CSP30.R1  
Original : anglais

### RÉSOLUTION

#### CSP30.R1

#### BUDGET PROGRAMME DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ 2022-2023 : AMENDEMENTS PROPOSÉS

#### *LA 30<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,*

Ayant examiné le document *Budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2022-2023 : amendements proposés* (document CSP30/6) ;

Ayant considéré que, lors de la 75<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé tenue en mai 2022, les États Membres ont approuvé la révision proposée du budget programme 2022-2023 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) avec une augmentation globale de US\$ 604,4 millions,<sup>1</sup> y compris une augmentation de la part du Bureau régional pour les Amériques du budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) 2022-2023 de \$39,5 millions pour les programmes de base ;

Compte tenu du fait que l'augmentation des fonds disponibles et les besoins de coopération technique pour la riposte aux épidémies et aux crises et l'initiative des hôpitaux intelligents impliquent la nécessité de réviser le segment des programmes spéciaux du budget programme de l'OPS 2022-2023 ;

Notant que les révisions proposées du budget programme de l'OPS 2022-2023 tiennent compte de l'évolution du contexte et de l'impact de la pandémie de COVID-19 en cours aux niveaux mondial, régional et national ;

Ayant présents à l'esprit l'article 14.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ainsi que le paragraphe 3.5 de l'article III du Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé,

---

<sup>1</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.

---

**DÉCIDE :**

1. D'approuver les modifications proposées au budget programme de l'OPS 2022-2023, une augmentation totale du budget programme de l'OPS 2022-2023 de \$193,5 millions (\$39,5 millions pour les programmes de base et \$154 millions pour les programmes spéciaux), ce qui portera le budget programme de l'OPS 2022-2023 à un montant de \$881,5 millions, tel qu'indiqué dans le document CSP30/6.
2. D'encourager les États Membres, les États participants et les Membres associés de l'OPS à continuer de plaider en faveur d'une répartition équitable des ressources de l'OMS et en particulier pour que l'OMS finance pleinement l'espace budgétaire alloué à la Région des Amériques.
3. D'encourager tous les États Membres, les États participants et les Membres associés à verser des contributions volontaires conformes au budget programme de l'OPS 2022-2023 et, si possible, à envisager de rendre ces contributions entièrement flexibles et non assignées.
4. De financer les programmes de base approuvés de la façon suivante et à partir des sources de financement indiquées :

Source de financement	Montant (US\$)
Contributions fixées provenant des États Membres, des États participants et des Membres associés de l'OPS	194 400 000
Recettes diverses budgétisées	14 000 000
Contributions volontaires de l'OPS et autres sources	179 000 000
Allocation de financement versée à la Région des Amériques par l'OMS	292 100 000
<b>TOTAL</b>	<b>679 500 000</b>

5. D'autoriser la Directrice à utiliser toutes les sources de financement indiquées ci-dessus pour financer le budget programme de l'OPS 2022-2023, sous réserve de la disponibilité des fonds.
6. De demander à la Directrice d'établir un rapport sur les montants des dépenses de chaque source de financement et pour les 28 résultats intermédiaires décrits dans le budget programme de l'OPS 2022-2023, aux fins de présentation aux Organes directeurs en 2024.

*(Troisième réunion, le 27 septembre 2022)*